

Informations COVID 19

Covid 19 : réglementation

Le département du Morbihan est repassé en vert, **cette décision de sortie de la zone de circulation active du virus doit nous conduire collectivement à maintenir la vigilance** : le virus continue toujours de circuler activement en région et la situation continue à se dégrader sur le territoire national. **Il nous revient à tous de freiner au maximum la circulation du virus et de protéger les plus vulnérables.**

Par ailleurs, **le port du masque devient obligatoire dans les abords et dans un périmètre de 100 mètres autour des établissements scolaires et périscolaires (cantine, école,...) de 7h30 à 19h.**

Merci de veiller au respect des présentes règles.

Plus d'informations sur : <https://www.morbihan.gouv.fr/Actualites/Actus/Le-Morbihan-face-au-Coronavirus-Covid19/Informations-generales-et-messages-officiels/Covid-19-Le-Morbihan-place-en-Zone-Alerte>

Informations communales

Supérette-Boucherie

Ouverture courant de la semaine.

Matinée éco-citoyenne avant la période de la Toussaint

Afin que le cimetière soit propre une matinée éco-citoyenne est organisée pour le nettoyage du cimetière le samedi 17 octobre de 9h à 12h. Merci de venir nombreux.



shutterstock.com • 711498233

A la découverte d'un professionnel

Yves LE BONGOAT BUCHERON-ÉLAGUEUR

Yves Le Bongoat s'est installé en tant que Bucheron Élagueur en mai 2020 à Lescran sur la commune de Guéhenno, il propose des prestations d'élagage, d'abattage difficile, des taille de haies mais aussi ponctuellement pour du débroussaillage.

Il intervient également pour d'autres entreprises du métier en sous-traitant.



Information intercommunale

Festival Contes en Scène - du 16 au 23 octobre 2020

Le festival *Contes en Scène* revient pour la sixième année et promet de vous faire découvrir des spectacles étonnants et même émouvants, où la marionnette, le dessin, la musique, la chanson, la vidéo et la danse se mêlent au conte. Au fil des spectacles, vous découvrirez des personnages attachants, mis en scène et en musique avec justesse par les artistes venus d'ici et d'ailleurs.

Retrouver la programmation du festival sur www.centremorbihanculture.bzh

Animalium – Cie La malle théâtre (Bretagne)

Mercredi 21 octobre – 17h30 – Salle du Roiset – Guéhenno
Objets manipulés / Durée 45 min / A partir de 5 ans

Hippolyte de La Fontenelle, collectionneur de curiosités, vous invite dans son cabinet de curiosités, lieu de surprises et de mystères...

Vous y découvrirez des animaux extraordinaires, des créatures insolites aux allures d'automates, ou encore de drôles de personnages. Cette nouvelle création surprend par son originalité et son esthétique proche de l'univers de Jules Verne.

Informations pratiques

Tarif unique : 3 € / personne / spectacle

Comment acheter vos places ?

En vous déplaçant à l'office de tourisme - 12 rond-point de la République - Locminé - 02 97 60 49 06

Via la billetterie en ligne sur centremorbihanculture.bzh

Sur le lieu du spectacle, 30 minutes avant le début de chaque représentation et dans la limite des places disponibles.

Gagnez du temps en réservant vos places sur internet !

Places limitées pour chaque spectacle. Il est fortement recommandé d'acheter ses places à l'avance.



LE P'TIT DJEUVNO

Mot du Maire

Les journées européennes du patrimoine qui se sont déroulées les 19 et 20 septembre ont remportées un vif succès. Le circuit de randonnée dans la vallée du Sedon a énormément plu, le pain et les brioches cuits au feu de bois ont ravi les papilles. Ces journées ont été l'occasion de découvrir le patrimoine guéhennotais et son granit exceptionnel.

Sur le site du Grand Lemay, le manoir a suscité des questionnements évidemment de la part des visiteurs compte tenu de sa fermeture. Des points de négligence ont été relayés à CMC, propriétaire des lieux afin qu'elle y remédie. Une décision de vendre le manoir avait été prise par le conseil communautaire en 2017 et depuis le manoir est laissé à l'abandon. Les visites proposées à l'extérieur du Manoir et dans le parc avaient pour objectif de montrer l'intérêt de ce site, et les visiteurs ont apprécié. Cet édifice mérite d'être mis en valeur et nous souhaitons que des décisions en ce sens soient prises.

Le repas traditionnel du CCAS ne pourra pas se tenir étant donné la situation sanitaire. Le conseil d'administration, qui s'est tenu le 29/9 dernier, a décidé d'offrir (à toutes les personnes de 68 ans et plus ayant pour résidence principale Guéhenno) **un bon pour un repas** au Gwenn Ha Du ou au rayon traiteur du commerce Votre Marché. Ce bon sera à consommer avant le 31/12/2020. Les bons seront envoyés début novembre à tous les habitants concernés. Les personnes en résidence recevront un colis, distribué par les membres du CCAS.

La crise sanitaire s'accroît ou s'atténue, la situation varie de jours en jours, elle est loin d'être maîtrisable car **le virus circule toujours** ; alors ne négligez pas les mesures d'hygiène vous protégeant vous et les autres !

Je terminerai par vous évoquer la fermeture temporaire de la boucherie-supérette car **j'entends beaucoup de fausses rumeurs** à ce sujet. Je peux vous certifier que la commune n'est pas responsable. Nous n'intervenons pas directement dans les démarches administratives propres aux nouveaux gérants. **Une case mal cochée pendant la constitution de leur société a compliqué d'autres démarches à suivre.** Mr Ferrenbaker et Mme Paulin s'en sont rendus compte à leur retour de congés et dénouer la situation demande un peu de temps. Toute la Municipalité en lien avec les gérants met bien évidemment tout en œuvre pour une réouverture rapide du commerce ; en respectant le droit car les démarches et déclarations ; à la demande des différents interlocuteurs, doivent-êtres entreprises par les gérants eux-mêmes.

Le commerce devrait rouvrir courant de la semaine.

Nous comptons sur vous pour faire vivre et perdurer ce beau commerce de proximité.

Bonne lecture.

Nolwenn BAUCHE.

Brèves du Conseil

Séance du Conseil Municipal du 08/09/2020

Présents : Mr Bruno ANTOINE, Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Mme Sophie BROGARD, Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT (départ à 19h32), Mme Martine FERRAND, Mr Erwann GRANDIN, Mr Yannick GUEGAN, Mme Morgane GUILLO, Mme Christiane JOUBIOUX, Mme Marie-Laure LALYS, Mr Julien MAUGUIN, Mr Michel LE MERCIER.

Excusés : Mr Romuald BLANC (donne pouvoir à Mme Anne COUGHLIN-GUILLAUME), Mme Claudine NIZAN (donne pouvoir à Mr Erwann GRANDIN)
Le conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Martine FERRAND

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE ADS 2020-2023

La convention de mise à disposition du service ADS (autorisation du droit du sol) aux communes est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Dès lors, il convient de valider le nouveau projet de convention validé en Conseil Communautaire le 12 décembre 2019 et établi pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020.

La convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir les modalités de travail en commun entre le maire, autorité compétente, et Centre Morbihan Communauté, service instructeur.

Actuellement, la mairie de Guéhenno instruit elle-même les Certificats d'Urbanisme Informatif (CUa) et les autorisations de travaux dites simples.

Le coût d'instruction d'un CUa est de 23.75€ l'unité. En 2019 il y a eu 31 CUa et en 2020 il y a eu 16 CUa soit une économie d'environ 736 €/an.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux valident la convention de mise à disposition du service ADS 2020-2023 dans les mêmes conditions que la précédente convention, c'est-à-dire que la commune conserve l'instruction des CUa et autorisations de travaux simples.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

OCTOBRE 2020

**Votre Mairie**

Pour nous contacter :

Tél. 02 97 42 29 89

contact@guehenno.fr

Horaires Mairie

Tous les matins du lundi au

samedi de 9h à 12h

Le mardi et le jeudi

De 14h à 17h

Fermeture exceptionnelle :

Jeudi 29/10 après-midi

Permanences des élus :

Nolwenn BAUCHE, Maire

Permanence

le samedi matin

sur rendez-vous

Permanence CCAS et Mutuelle

solidaire

Martine FERRAND 06-77-63-67-51

2ème mardi de chaque mois

de 14h à 16h30

Les mardis **13 octobre et**

10 novembre

Infos Pratiques

MÉDECIN DE GARDE :

composez le 15

qui vous orientera vers le

service de régulation

PHARMACIE : appeler le 3237

BIBLIOTHÈQUE

Suite à un dégât des eaux, la bibliothèque est fermée pendant quelques mois pour travaux.

Malgré tout, vous pouvez emprunter des livres en appelant le : 06-77-63-67-51



Responsable publication :
Mme Nolwenn BAUCHE
imprimé par : Mairie de Guéhenno

DESIGNATION D'UN MEMBRE POUR LA CLECT

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté issue de la fusion et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

C'est en général le maire de la commune qui représente la commune au sein de la CLECT. Madame le Maire indique que les années précédentes elle était présente au sein de celle-ci, elle propose d'être à nouveau représentante puisqu'elle dispose de l'historique concernant cette commission.

Après délibération, à l'unanimité, les conseillers municipaux désignent Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAUAUD représentant de la commune de Guéhenno au sein de la CLECT de Centre Morbihan Communauté.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

LIVRAISON DE PRODUITS DIVERS PAR LES SERVICES TECHNIQUES

La commune vend régulièrement des produits divers (bois, terre végétale...). Il est arrivé que ces produits soient livrés par les services techniques auprès des propriétaires privés qui faisaient la demande.

La plupart des communes voisines ne prévoient pas la livraison ou la main d'œuvre par les services techniques, c'est aux propriétaires de trouver une solution (Guégon, Plumelec, Bignan, Buléon). La commune de Cruguel a établi un coût d'intervention d'agent technique (40€ / h pour une intervention manuelle et 70€ / h pour une intervention avec engin mécanique).

Les agents ont déjà des journées chargées et qu'il n'est pas opportun de laisser la possibilité de livrer des produits par les services techniques (accroissement d'activité).

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité interdisent la livraison de produits divers par les services techniques.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

19h32 : Départ de Mr Nicolas DIEU-KERVEGANT (donne pouvoir à Mme Morgane GUILLO).

ELECTION D'UN SUPPLEANT REFERENT SECURITE ROUTIERE

Suite au conseil municipal du 12 juin 2020, Bruno ANTOINE a été désigné comme référent sécurité routière. Cependant, la DDTM du Morbihan suggère de désigner un membre suppléant sécurité routière pour renforcer l'équipe sécurité.

Madame le Maire demande si des conseillers municipaux sont volontaires pour être membre suppléant pour la sécurité routière.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité désignent Michel LE MERCIER suppléant référent sécurité routière.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

DEVIS WC LOC POUR LES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les journées européennes du Patrimoine auront lieu le 19 et 20 septembre. En cette période épidémiologique de COVID 19, il est nécessaire de mettre en place un certain nombre de précautions dont l'installation de toilettes mobiles.

Il est proposé de mettre en place des toilettes mobiles (2 dont 1 pour personne à mobilité réduite) sur le site du Manoir de Lemay.

Le devis de WC LOC s'élève à 337.45€.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité valident le devis WC LOC.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

DEVIS CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES POUR LA BOUCHERIE-SUPERETTE

Un diagnostic de l'état actuel des installations électriques doit être réalisé à la boucherie-supérette de Guéhenno. Trois devis ont été sollicités auprès de l'APAVE, SOCOTEC et BUREAU VERITAS :

- APAVE : 426€ TTC
- SOCOTEC : 396€ TTC
- BUREAU VERITAS : 300€ TTC (première visite), puis si intégration aux vérifications périodiques annuelles 210€ TTC

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité valident le devis BUREAU VERITAS pour le diagnostic électrique de la boucherie supérette de Guéhenno

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

Du côté des loisirs**GYM**

Tous les **Mardis**

(hors vacances scolaires)

10h à 11h Salle du Roiset

N'hésitez pas à venir faire un

essai, 1ère séance gratuite.

**ZUMBA**

Tous les **Mardis** à la salle multifonctions :

(hors vacances scolaires)

- Ados de 18h30 à 19h15

- Adultes de 19h30 à 20h30

N'hésitez pas à faire un essai, 2 séances gratuites.

Il y aura cours le mardi 20 octobre

**ATELIER TRICOT**

Gratuit et ouvert à tous

de 7 ans à 99 ans

Les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 14 h à 16 h

(hors vacances scolaires)

Les mercredis 14 et 29 octobre

À la salle annexe

Rappel :

Port du masque obligatoire dans

les lieux publics clos.

**COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

La commission de contrôle a deux missions : s'assurer de la régularité des listes électorales et statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) déposés par les électeurs à l'encontre des décisions prises par le maire.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants la commission de contrôle est composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants :

un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;

un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat ;

un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

La mairie doit proposer avant le 18 septembre 2020 à la préfecture du Morbihan une composition de la commission. Les membres de la commission sont ensuite désignés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans.

Le délégué désigné par le préfet et par le président du tribunal de grande instance ne peut être conseiller municipal ou agent municipal de la commune, de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres de ce dernier.

Pour les délégués de l'administration et du tribunal de grande instance il est proposé de désigner les personnes suivantes :

	Titulaire	Suppléant
Délégué de l'administration	DANIEL François	CHAUMIER Gérald
Délégué du TGI	LE GROS Michelle	AUDO Martine

Concernant les conseillers municipaux, aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Madame le maire demande à l'assemblée si des conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) sont volontaires pour participer à la commission de contrôle des listes électorales.

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

Valident les représentants de l'administration et du tribunal de grande instance susmentionnés ;

Désignent au sein du conseil municipal :

	Titulaire	Suppléant
Conseiller Municipal	GUEGAN Yannick	MAUGUIN Julien

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

DEVIS DE MICHEL ETIENNE CONCERNANT DIVERS TRAVAUX D'AMELIORATION / SECURITE DES EQUIPEMENTS EXTERIEURS A LA BOUCHERIE-SUPERETTE

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de Michel Etienne pour des travaux de mise en sécurité des équipements extérieurs et mise en conformité du matériel de la boucherie-supérette de Guéhenno :

Objet du devis	Prix
Sécurisation du groupe froid derrière la supérette	1 374€
Sécurisation du blocs de 4 bouteilles de gaz et détendeurs	1 392€
Modification du châssis table inox pour recevoir un plan de découpe	354€

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité valident les devis susmentionnés de Michel ETIENNE pour l'amélioration et la sécurisation de la boucherie supérette de Guéhenno.

Pour	15
Contre	/
Abstention	/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h42.

Infos communales**Circulation des chiens et déjections canines**

Les chiens qui circulent sur la voie publique ou en zone agglomérée doivent être tenue en laisse.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour les enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Il est ainsi fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique y compris les caniveaux et espaces verts publics.

(Cf arrêté municipal n°2020-10-44)

